



Formulaire de réalisation de la Journée de solidarité

La journée de solidarité consiste, pour les salariés, en une journée de travail supplémentaire, en principe non rémunérée. Pour les employeurs, elle se traduit par une contribution nouvelle mise à leur charge (la « contribution solidarité autonomie »), le tout étant destiné à financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Ci-dessous le formulaire de réalisation de la Journée de solidarité :

A retourner à la Direction AVANT LE 30 JUIN

Nom Prénom:

Le:

Magasin (site):

Signature :

Statut:

Matricule:

Je suis salarié(e) à temps complet

Option 1 : Je souhaite réaliser ma JSO en déduisant un jour de l'un des compteurs suivants:

jours de repos supplémentaire (JRTT) ;

jours de congés d'ancienneté ;

jours de congés de fractionnement ;

jours de congé payé.

jours de repos compensateur.

Option 2 : Je souhaite réaliser ma JSO en augmentant ma base contractuelle de 7 heures de travail effectif. Dans ce cas l'accord de ma hiérarchie est nécessaire.

Je suis salarié(e) à temps partiel

Option 1 : Je souhaite réaliser ma JSO en déduisant un jour de l'un des compteurs suivants :

jours de congés d'ancienneté ;

jours de congés de fractionnement ;

jours de congé payé.

Option 2 : Je souhaite réaliser ma JSO en augmentant ma base contractuelle d'une durée déterminée au prorata du temps de présence de ma base contractuelle. Dans ce cas l'accord de ma hiérarchie est nécessaire.